

Les risques du quotidien

Différents dangers peuvent nous guetter dans nos habitations.

DETECTEURS DE FUMEE POUR L'HABITATION

Chaque année, plus de 800 décès sont causés par des incendies d'habitation.

Dans 70% des cas les incendies ont lieu la nuit sans que les habitants ne soient avertis. En effet les fumées ne réveillent pas : elles contiennent du monoxyde de carbone (Co) qui plonge les résidents dans un profond sommeil et peut être mortel dans les 15 minutes suivantes.

La loi N° 2010-238 du 9 mars 2010 vise à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans les lieux d'habitation à partir de **MARS 2015**.

Les articles 1^{er} à 4 de la présente loi entrent en vigueur dans les conditions prévues par un décret en Conseil d'Etat et au plus tard au terme d'un délai de cinq ans à compter de la date de sa publication.

Le matériel choisi doit impérativement être marqué **CE** et être conforme à la norme européenne **EN 14 604**, et la marque **NF** est également une certification qui apporte des garanties supplémentaires.

Le prix de ce matériel est de l'ordre de 30 à 50 euros ; sa mise en service est très facile car une notice est jointe avec chaque appareil et il fonctionne avec une pile à changer tous les ans.

L'appareil ne doit pas être installé dans les cuisines, garages, ateliers, salles de bain etc. lieux où des particules ou poussières ou fumée de pot d'échappement pourraient perturber l'analyse.

Dans les pays où il est devenu obligatoire, la mortalité par incendie a chuté d'environ 50%.

DETECTEUR DE fuite de GAZ : butane ou propane

Nous sommes une commune sans gaz de ville et beaucoup d'entre nous détiennent des bouteilles de gaz butane ou propane. Elles ne sont pas sans risque et peuvent entraîner des accidents parfois mortels.

Sachez qu'il existe un détecteur de GAZ ayant la certification EN 50194, CE/UL 1884 très fiable et pouvant éviter le pire (explosion, atteinte aux personnes etc?) pour un coût approximatif de 90 euros

Le monoxyde de carbone : un ennemi sournois

Avec une centaine de décès par an, le monoxyde de carbone reste la 1^{ère} cause de mortalité par gaz toxique en France. 146 personnes de région Centre ont été victimes de cette intoxication entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 mars 2014 et 3 en sont décédées.

Les intoxications surviennent notamment dans les habitations du fait d'une mauvaise utilisation des appareils de chauffage à combustion.

Dans cet esprit la préfecture du Loiret organise une campagne de sensibilisation et a édité l'information suivante



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/vivre-au-quotidien/les-risques-du-quotidien>